UICN | Comité Français

& ÉNERGIES RENOUVELABLES ÉCOSYSTÈMES UNIQUES

des territoires d'Outre-mer



Rédaction ▪
Nyls de Pracontal pour le Groupe de travail Outre-Mer (Comité français de l'UICN).

Coordination ▪
Haizea Jimenez, Responsable « Outre-mer » (Comité français de l'UICN) accompagné du comité de pilotage de ces travaux : Véronique de Billy (OFB), Florence Lavissière (Comité français de l'UICN), Emilien Dautrey (GEPOMAY).

Direction ▪
Sébastien Moncorps, Directeur (Comité français de l'UICN).

Remerciements ▪
- Aux services de l'État dans les territoires.
- Aux délégations territoriales de la Direction des Outre-mer de l'OFB.
- Aux membres du « Groupe Outre-mer » et des groupes thématiques « Énergies renouvelables, occupation du sol et biodiversité » et « Énergies marines renouvelables et biodiversité » ainsi qu'à l'ADEME, pour la relecture de ce document.

Citation de l'ouvrage ▪
UICN Comité français (2026). *Énergies renouvelables et écosystèmes uniques des territoires d'Outre-mer*. Paris, France.

Dépôt légal : Octobre 2026.
ISBN : 978-2-493318-39-8

Cet ouvrage est en libre téléchargement sur le site internet du Comité français de l'UICN, Thématique Outre-mer : www.uicn.fr
La reproduction à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite à condition que la source soit dûment citée. La reproduction à des fins commerciales et notamment en vue de la vente, est interdite sans permission écrite préalable du Comité français de l'UICN.

Crédits photographiques de couverture ▪
© C. Alferez ; © A. Levesque ; © F. Urtizbéréa ; © H. Vives - GEPOMAY ; © M. Herteman.

Conception graphique ▪ Caroline Rampon – www.laptitefabrikdecom.fr
Impression ▪ L'imprimeur Simon – 25290 Ornans

Les opinions exprimées dans la présente brochure n'engagent que le Comité français de l'UICN. Elles ne sauraient refléter la position individuelle des organismes partenaires de cette étude, des personnes et organismes consultés, ou de chaque membre du groupe de travail « Outre-mer » et des groupes thématiques « Énergies renouvelables, occupation du sol et biodiversité » et « Énergies marines renouvelables et biodiversité».



Avec le soutien financier de
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

SOMMAIRE


Loutre géante d'amazonie, Petit Saut © C. Alferez

INTERDÉPENDANCE CLIMAT/BIODIVERSITÉ p. 4/5

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE & ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR) p. 6/7

PRINCIPE DE CONCILIATION & RECOMMANDATIONS p. 8/9

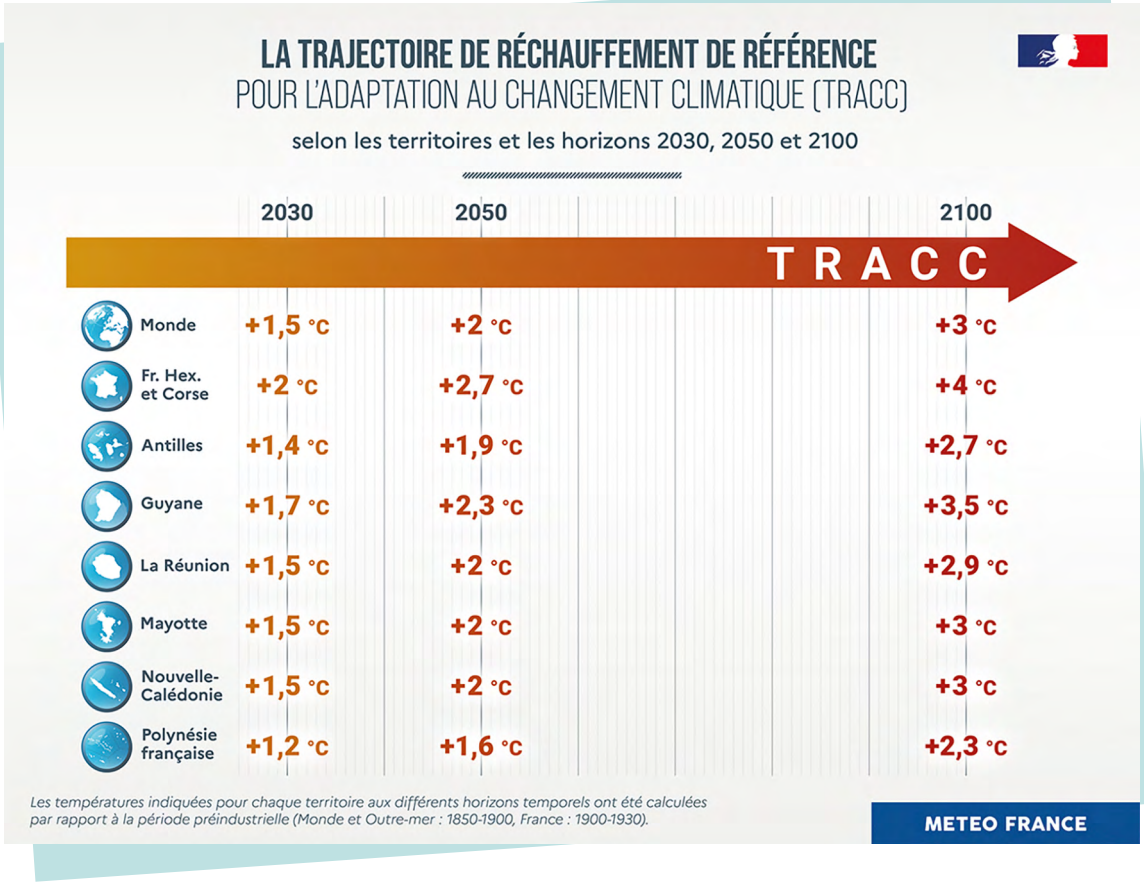
TERRITOIRES

- GUADELOUPE • p.10
- MARTINIQUE • p.11
- GUYANE • p.12
- SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON • p.13
- LA RÉUNION • p.14
- MAYOTTE • p.15

Barre de Cadoue © F. Delcroix

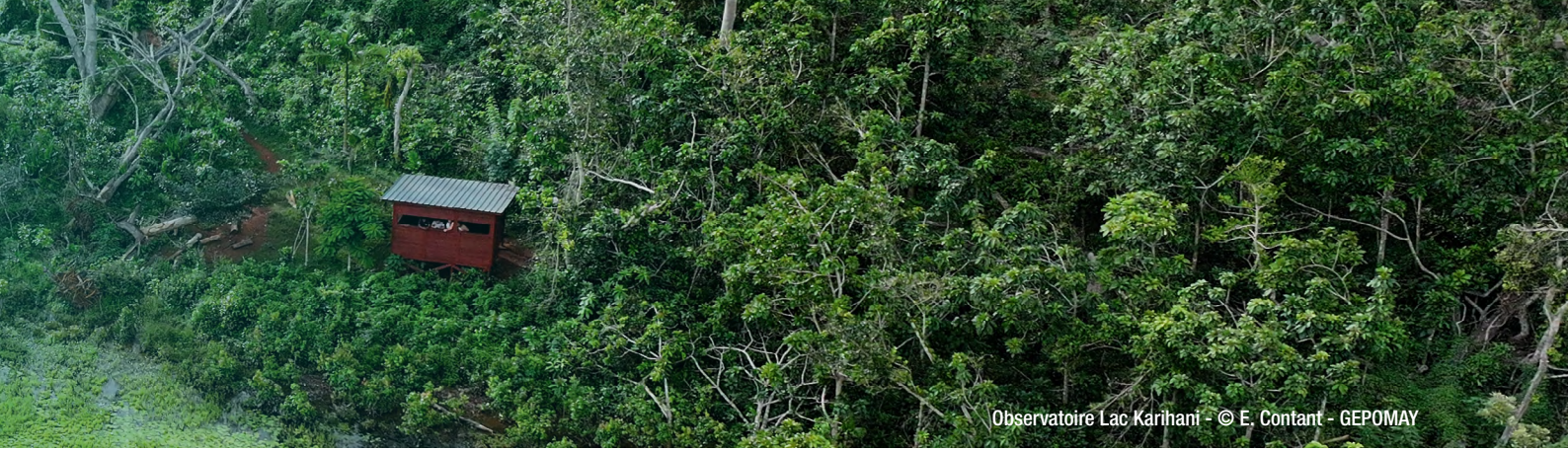
4 INTERDÉPENDANCE CLIMAT/BIODIVERSITÉ

Dans le contexte mondial de changement climatique, les outre-mer ne sont pas épargnés. Il se traduit d'ores et déjà par une augmentation des températures moyennes et une baisse des précipitations, qui devraient s'accentuer si les mesures nécessaires ne sont pas prises.



Face au changement climatique et à ses effets délétères dans nos territoires d'outre-mer (cyclones, sècheresses, montée des eaux...) impactant durement nos modes de vie, nos économies et notre biodiversité, et en cohérence avec l'objectif fixé par l'Accord de Paris, la France met en œuvre deux types de politiques, comprenant :

- des mesures d'atténuation qui cherchent à diminuer le niveau des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour atteindre la neutralité Carbone en 2050 (développer le mix-énergétique par le développement des énergies renouvelables, agir sur la sobriété des usages énergétiques et des consommations notamment avec la généralisation des chauffe-eau solaires ou des mobilités douces, restaurer les écosystèmes naturels …) ;
- des mesures d'adaptation visant à assurer l'adaptation de la société aux impacts des dérèglements climatiques, cela passe notamment par la préservation des écosystèmes naturels ou encore l'adaptation des pratiques agricoles, le recours aux constructions et rénovations bioclimatiques …



Observatoire Lac Karihani - © E. Contant - GEPOMAY

« 80% DE LA BIODIVERSITÉ FRANÇAISE CONNUE EST EN OUTRE-MER »

Dans les territoires d'outre-mer, elle est particulièrement riche et abrite de nombreuses espèces uniques au monde (94 817 espèces indigènes dont 18 845 sont endémiques) dont 16 % sont considérées éteintes ou menacées.

Les espèces et les milieux naturels sont déjà fortement impactés par le changement climatique qui les fragilise (cyclones, érosion du littoral, salinisation des nappes phréatiques, sècheresses ou pluviométries intenses, développement des espèces envahissantes…). Or, les écosystèmes côtiers, les forêts, les zones humides et les récifs contribuent à la régulation du climat (séquestration du Carbone, régulation de la température et du régime des pluies…) et rendent des services indispensables aux sociétés humaines (prévention contre les risques naturelles, stockage et filtration de l'eau, alimentation, bien-être, tourisme, ...)

Préserver la biodiversité dans un contexte de dérèglement climatique constitue donc un investissement stratégique pour la résilience et l'adaptation au changement climatique, l'attractivité et le développement durable des territoires ultramarins.



Etang Massel © M. Herteman

NOTIONS CLÉS

LA BIODIVERSITÉ désigne l'ensemble du vivant : les espèces animales et végétales, les milieux naturels et les interactions qui les relient.

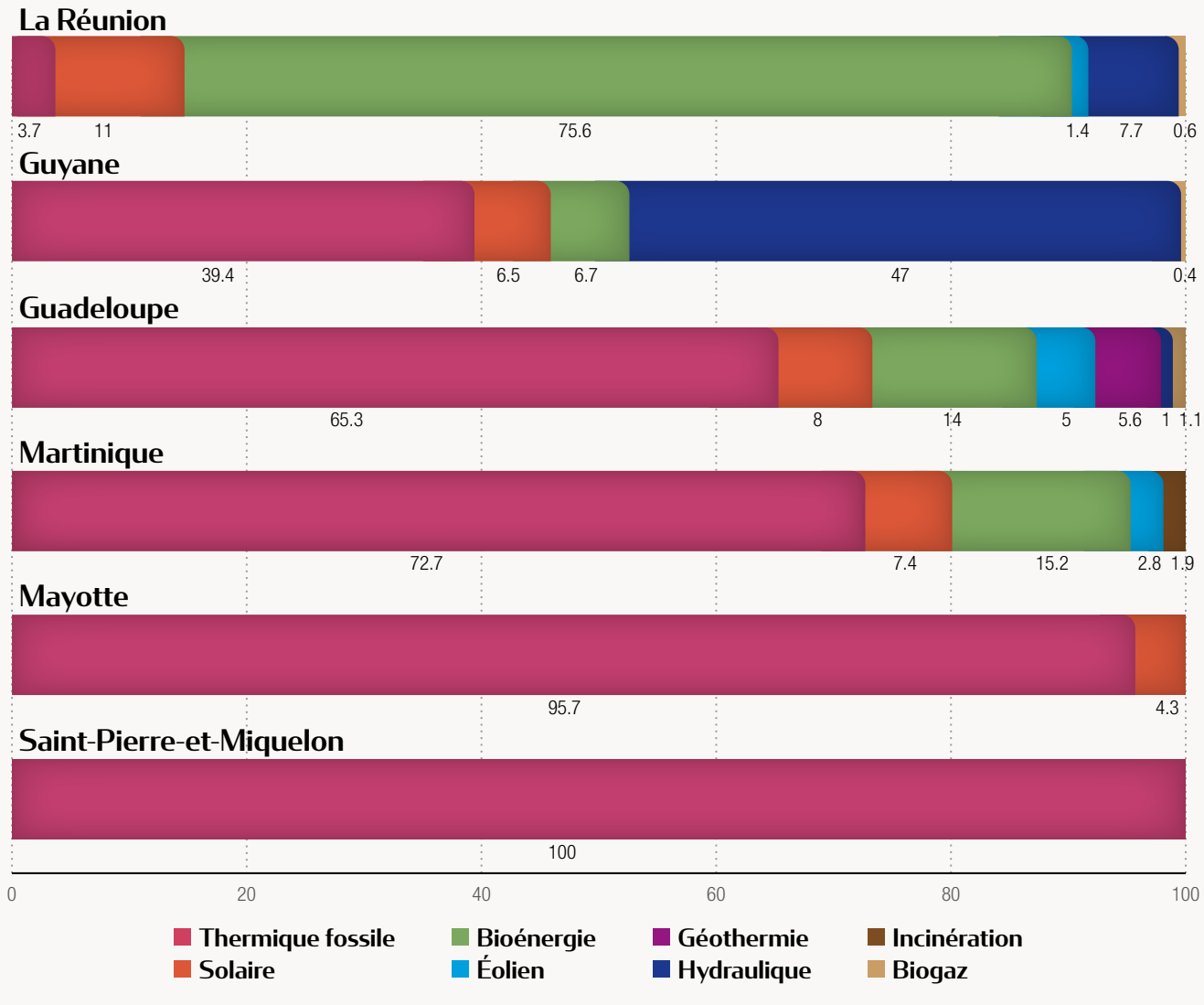
PLAN NATIONAL D'ACTION : les plans nationaux d'actions (PNA) sont des outils stratégiques et opérationnels qui visent à assurer la conservation ou le rétablissement d'espèces de faune et de flore sauvages menacées.

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE & ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR)

*Dans le cadre des engagements internationaux, la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), adoptée en 2015, a défini un cap clair : **atteindre l'autonomie énergétique dans les départements d'Outre-mer d'ici 2030**. Cet objectif s'accompagne de plusieurs volets d'action dont la réduction de la part des énergies fossiles et le déploiement massif des ENR.*

Des situations par territoires encore très contrastées

POURCENTAGE DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE INJECTÉE EN 2025 PAR FILIÈRE ET TERRITOIRE



https://www.cre.fr/electricite/transition-energetique-dans-les-zni.html



Éolienne Sainte Rose © P. Ferret

POINTS D'ATTENTION

Chaque territoire dispose de spécificités propres en matière d'opportunités de développement d'infrastructures ENR, mais aussi d'enjeux dont la prise en compte de la biodiversité. Les ENR offrent l'avantage de pouvoir proposer des technologies adaptées aux atouts et besoins locaux.

Ainsi, le développement des ENR s'accompagne nécessairement d'une prise en compte des impacts avérés et supposés permettant ainsi d'articuler deux crises interdépendantes : le climat et la biodiversité.

Sur le plan technique, les ENR peuvent présenter une production intermittente, une vulnérabilité aux événements climatiques extrêmes et une maintenance complexe qu'il est nécessaire de bien évaluer.



Mangrove de Tsingoni © GEPOMAY

Sensibilité particulière des paysages

Les paysages de nos territoires ultra-marins présentent des caractéristiques remarquables, et certains sont classés en aires protégées. L'intégration paysagère des ENR doit donc nécessairement faire l'objet de la plus grande précaution pour ne pas les dénaturer. Certaines infrastructures peuvent en effet, par leur ampleur, dégrader les caractéristiques esthétiques exceptionnelles de ces paysages, dont certains sont inscrits au patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO).

Sensibilité particulière de la biodiversité

Pour éviter des atteintes parfois irréversibles sur la biodiversité, il est essentiel d'évaluer les impacts possibles des ENR et des dispositifs connexes associés (pistes d'accès et de circulation des engins, plateformes techniques, réseau de raccordement électrique, lignes électriques, obligations légales de débroussaillement...) sur les habitats naturels et les différentes espèces concernés.

Il importe notamment de porter une attention particulièrement élevée aux corridors migratoires (utilisés par les oiseaux, poissons, chauves-souris et cétacés), aux forêts qui jouent entre autres le rôle de puits de carbone (tropicales, sèches, boréales…), aux savanes qui abritent une diversité biologique unique et aux milieux humides et marins qui favorisent le stockage de l'eau et du carbone et participent à l'autoépuration de la ressource (mangroves, lagons, lacs, cours d'eau…).

Sensibilité particulière des sols

Les sols présentent une fragilité liée à la combinaison d'un climat tropical et de reliefs parfois très pentus. Ils sont donc particulièrement exposés à l'érosion, au lessivage, à la latéritisation et à la pollution, ce qui impose des mesures de protection adaptées dans tous les projets d'aménagements.

4 PRINCIPE DE CONCILIATION & RECOMMANDATIONS

« L'installation d'infrastructures énergétiques dans des espaces naturels, agricoles ou forestiers, et marins, en modifiant l'usage et l'occupation des sols, peut exercer de fortes pressions sur les écosystèmes et affecter durablement les plantes et animaux qui en dépendent, notamment si leur emplacement impacte des milieux naturels fragiles et à forts enjeux écologiques.

PRINCIPES CLÉS : ANTICIPATION, PLANIFICATION ET ÉCOCONCEPTION

Il est recommandé d'anticiper le plus en amont possible, l'implantation géographique, la conception technique et les modalités de réalisation des travaux et d'exploitation et de démantèlement éventuel de chaque projet d'ENR, en intégrant leurs impacts potentiels sur les enjeux écologiques et paysagers, et leurs effets cumulés potentiels avec d'autres activités ou projets. Les objectifs étant de :

- prévenir les impacts sur la biodiversité pour lesquels il n'existe pas systématiquement de solutions de réduction ou, à défaut, de compensation ;
- sécuriser juridiquement les projets et éviter les contentieux, sources de retard dans le déploiement des ENR.

L'application de la séquence « éviter, réduire et compenser » (ERC), et notamment de sa première phase qui revient à éviter prioritairement les sites à forts enjeux de biodiversité et paysagers, s'impose. Pour ce faire, il est recommandé de :

- s'appuyer sur les Zonages écologiques, éviter les aires protégées et les puits de Carbone (forêts, milieux humides) et les zones à forts enjeux écologiques (savanes par exemple) et favoriser l'implantation des ENR dans les Zones d'accélération des énergies renouvelables terrestres (ZAEnR) ;
- optimiser le foncier déjà utilisé, dans un souci de co-usage des sols (ex. : agrivoltaïsme) et de limitation de l'artificialisation des sols ;
- s'appuyer sur les technologies aux empreintes environnementales limitées ;
- consulter les Guichets uniques des ENR des services de l'Etat lorsqu'ils existent.

A NOTER

L'Observatoire des ENR et de la biodiversité a été créé en 2024. Il apporte des éléments de connaissance contribuant à la conciliation des objectifs de souveraineté énergétique et de neutralité Carbone 2050 d'une part, et de Zéro Perte Nette de Biodiversité et de Zéro Artificialisation Nette d'autre part[1].

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité


Nids de Crabiers blancs © M. Heudier - GEPOMAY

1. https://observatoire-energies-renouvelables.biodiversite.gouv.fr/



Macareux moines © F. Urtizbéréa

IMPORTANCE DE LA CONNAISSANCE NATURALISTE ET DE LA CONCERTATION LOCALE

Les associations naturalistes locales, ou les institutions comme les services de l'Etat et les collectivités, les parcs (régionaux, nationaux ou marins), les agences régionales pour la biodiversité, l'ONF ou l'OFB peuvent utilement renseigner sur les milieux et espèces à forts enjeux de conservation à éviter en priorité (espèces relevant d'un Plan national d'actions par exemple[2]). Des bases de données naturalistes sont également consultables pour prendre connaissance le plus en amont possible des spécificités écologiques d'une zone d'études. Il existe un outil commun à plusieurs territoires : https://www.faune-antilles.org, https://www.faune-reunion.fr, https://www.faune-guyane.fr, https://www.faune-mayotte.org.

Enfin, comme pour tout projet d'aménagement du territoire, une concertation locale approfondie constitue un facteur déterminant pour l'implantation réussie d'une infrastructure ENR. Les porteurs de projets doivent veiller à ancrer leur initiative au sein du territoire concerné en favorisant une implication active de l'ensemble des parties prenantes afin de prévenir d'éventuels obstacles à leur réalisation[3].

RECOMMANDATIONS s'appliquant à tous les territoires ultra-marins

Dans une approche transversale aux territoires et en complément d'une ambitieuse et soutenue politique de sobriété énergétique (isolation des maisons, constructions bioclimatiques notamment...), il est vivement conseillé :

- *de proscrire le déploiement des ENR en forêt ou en milieux humides, et dans tout autre habitat naturel patrimonial,*
- *de favoriser l'implantation des centrales solaires et thermiques sur des milieux déjà très dégradés ou des friches récentes et investiguer le co-usage avec l'agrivoltaïsme,*
- *de préserver les corridors de migration journalière ou saisonnière des espèces en évitant ces secteurs à forts enjeux de biodiversité,*
- *de maintenir l'intégrité des paysages et leur attractivité (ou valeur) culturelle,*
- *d'inscrire les projets ENR, terrestres comme marins, dans une réflexion multi-usages,*
- *de valoriser les suivis naturalistes permettant d'alimenter la connaissance des solutions à privilégier et de produire du retour d'expérience.*

2. https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/plans-nationaux-dactions-faveur-especes-menacees
3. Lucken Alice, Bellavista Gaia, Rault Pauline, de Billy Véronique. (2023). Leviers de prise en compte de la biodiversité dans le développement des énergies renouvelables. Cahier 1 - Synthèse (OFB)

GUADELOUPE


Parc éolien de Sainte Rose © A. Levesque

CONTEXTE

Neuf parcs éoliens sont installés avec un total de 69 aérogénérateurs dont certains sont particulièrement impactants pour les chauves-souris (14 espèces), dont la très rare et endémique Sérotine de Guadeloupe (*Eptesicus guadeloupensis*) classée en danger critique d'extinction sur Liste rouges des espèces menacées en France (UICN Comité français *et al.*, 2021)[4].

Malgré les mesures de bridage imposées, certains parcs ont été jusqu'à 25 fois plus mortifères que les moyennes observées en Europe occidentale ou en Amérique du Nord, avec des conséquences sur le maintien en bon état des populations et sur les services rendus (régulation des insectes par ex.) non mesurés.

Des parcs solaires sont installés, ou en cours de développement, en lieu et place de forêts sèches ou de milieux humides qui sont, dans le contexte local, des habitats particulièrement rares et fragiles qu'il convient d'éviter en priorité.

ENJEUX

- Diminution de la fragmentation des habitats (notamment la forêt sèche et les savanes xérophiles sur Grande Terre)
- Préservation des paysages (Parc national, réserve mondiale de biosphère, mornes, lagons) et des zones à enjeux pour la biodiversité (aires protégées, espèces protégées, trames et corridors) https://karunati.fr/

Sur 574 espèces animales évaluées par la Liste rouges des espèces menacées en France, 15 % apparaissent menacées et 16 espèces ont déjà disparues. (UICN Comité français et al., 2021)[5].


Monophylle des petites Antilles © M. et A. Breuil

Espèces PNA

Iguane des Petites-Antilles, Tortues marines et Scinques, Couleuvres et Geckos de Guadeloupe, Forêts néphéliphiles et boisements elfiques.

RECOMMANDATIONS

- *Poursuivre une politique ambitieuse de sobriété énergétique (isolation thermique des maisons, utilisation de matériaux bioclimatiques, production d'eau chaude solaire...)*
- *Favoriser le tourisme durable pour réduire les besoins énergétiques (Charte européenne du Tourisme durable, Ecolabel européen...)*
- *Prioriser la géothermie et le solaire sur bâti, parkings et friches récentes*
- *Eviter les aires protégées, les forêts et zones humides*
- *Garantir la mise en place de suivis naturalistes et l'efficacité des mesures environnementales post installation ; le cas échéant, corriger les impacts en cours et en tirer des bilans et retours d'expériences*
- *Adopter une vigilance renforcée sur le développement de projets en mer*

4. 5. UICN Comité français, OFB & MNHN (2021). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitres Faune de Guadeloupe. Paris, France.

MARTINIQUE


Baie du Trésor © M. Herteman

CONTEXTE

Un parc éolien en activité impacte 9 des 11 espèces de chauves-souris de l'île avec une forte mortalité constatée malgré les mesures de bridage en cours. La construction de nouveaux parcs éoliens va renforcer la pression sur ces populations et notamment sur Le Murin de Martinique (*Myotis martiniquensis*) qui est une endémique stricte de l'île. Ceci nécessite des mesures d'atténuation présentant des garanties d'effectivité sérieuses et contrôlées.

Le développement de permis exclusifs de recherche pour la géothermie sur la Montagne Pelée, récemment intégrée au patrimoine mondial de l'UNESCO, ainsi qu'en partie sur un site inscrit situé sur la commune de Les Anses d'Arlet, nécessitent une attention particulière (paysage, habitats naturels…).

Le développement de parcs solaires flottant sur des retenues de barrage ou en mer présentent des risques d'impacts potentiellement élevés sur les habitats aquatiques et marins et nécessite une évaluation complète des impacts. Des mesures d'atténuation à l'efficacité éprouvée doivent être formulées. La même prudence sera appliquée aux éventuels projets de parcs éoliens en mer.

ENJEUX

- Diminution de la fragmentation des habitats naturels
- Préservation des paysages (Parc régional, réserve mondiale de biosphère, mornes, lagons) et des zones à enjeux pour la biodiversité (aires protégées, espèces protégées, trames et corridors) https://madinati-martinique.fr/

Sur 427 espèces évaluées par La Liste rouge des espèces menacées en France, 15 % apparaissent menacées, dont 47 % de reptiles, 28 % de mollusques terrestres et d'eau douce et 21 % d'oiseaux. 15 espèces de faune ont déjà disparues (UICN Comité français et al., 2020)[6].


Murin de Martinique © G. Issartel

Espèces PNA

Iguane des Petites-Antilles, Tortues marines, Ananas bois et Cerisier Montagne, Espèces rares et menacées des ripisylves, Estrée de Saint Pierre, Forêts néphéliphiles et boisements elfiques.

RECOMMANDATIONS

- *Poursuivre une politique ambitieuse de sobriété énergétique (isolation thermique des maisons, utilisation de matériaux bioclimatiques, production d'eau chaude solaire…)*
- *Favoriser le tourisme durable pour réduire les besoins énergétiques (Charte européenne du Tourisme durable, Ecolabel européen…)*
- *Intégrer la biodiversité dans la planification énergétique (ex : parc éolien de GRESS en trop grande proximité du gite à chiroptères le plus prioritaire de Martinique)*
- *Maintenir la règlementation actuelle qui protège les Zones naturelles au sein du PNR et les Zones agricoles des PLU de tout développement de projets photovoltaïques*
- *Adopter une vigilance renforcée sur le développement de projets en mer*
- *Consulter la cartographie des zones favorables au développement de l'éolien terrestre*
  https://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/cartographie-informative-des-zones-favorables-au-a2064.html

6. UICN Comité français, OFB & MNHN (2020). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitres Faune de Martinique. Paris, France.

GUYANE


Lac de Petit Saut © C. Alferez

CONTEXTE

En complément du barrage de Petit Saut qui assure une part significative de la production d'énergie décarbonée, le développement d'ENR est aujourd'hui en parti conditionné au doublement de la ligne haute tension desservant l'ouest guyanais qui permettra notamment de positionner de nouveaux postes sources en capacité d'accueillir de nouveaux projets aujourd'hui en attente.

Une attention particulière est portée à la capacité de fourniture de la biomasse nécessaire au fonctionnement des usines installées. La production de cultures à vocation uniquement énergétique peut faire peser un risque sur la protection de forêts anciennes.

ENJEUX

- Conservation de la biodiversité exceptionnelle (forêt amazonienne)
- Diminution de la fragmentation le long du littoral

Sur 1 520 espèces de faune évaluées sur la Liste rouge des espèces menacées en France, 11 % apparaissent menacées (UICN Comité français et al., 2017)[7].

Habitats de la plaine littorale remarquables, dont les savanes qui occupent seulement 0,3 % du territoire mais accueillent 16 % de la flore de la région.

Espèces PNA

Sotalie, Tortues marines, Harttiella et Anomaloglossus.


Philodryade d'Olfers © Florent Pouzet


Dryade à queue fourchue © C. Alferez

RECOMMANDATIONS

- *Poursuivre une ambitieuse politique de sobriété énergétique (isolation thermique des maisons, utilisation de matériaux bioclimatiques, production d'eau chaude solaire...)*
- *Éviter les grands projets impactants en se rapprochant du guichet unique le plus en amont possible*
- *Favoriser les solutions décentralisées (micro-réseaux, solaire isolé) mais en conservant une proximité entre les lieux de production et ceux de consommation*
- *Favoriser le déploiement du solaire sur bâti et ombrières de parkings, les parcelles fortement dégradées et les friches récentes*
- *Protéger les continuités écologiques et proscrire le déploiement des ENR au sein d'habitats rares (savanes, forêt « primaire », zones humides...)*

7. UICN France, MNHN, GEPOG, Kwata, Biotope, Hydreco & OSL (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitres de la Faune vertébrée de Guyane. Paris, France.

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON


Tourbières © F. Urtizbéréa

CONTEXTE

Dans les années 2000, un premier parc éolien a vu le jour à Miquelon mais pour des raisons d'isolement, de manque de rentabilité économique et d'usure du matériel, il s'est arrêté en 2014. Aussi, pour sortir d'une dépendance forte aux hydrocarbures, des pistes de développement d'ENR sont actuellement à l'étude.

La conversion de la centrale thermique de St Pierre d'une capacité de 21,2 MW au biocombustible est en cours et le projet d'un parc éolien de 5 MWc avec batterie est à l'étude.

A Miquelon, une centrale de 4 MW avec conversion au biocombustible et un projet de parc éolien de 2 MWc avec batterie sont à l'étude.

ENJEUX

- Préserver les espèces marines d'importance mondiale : 17 espèces de mammifères marins fréquentent les eaux froides de l'archipel en période estivale
- Préserver les colonies d'oiseaux marins de l'île du Grand Colombier qui sont parmi les plus importantes du territoire national (Guillemot de Troïl, 24 000 couples, Petits pingouins 5000 individus, Océanite cul-blanc, 174 000 couples, Macareux moine, 88 000 couples)
- Préserver la seule forêt boréale naturelle de France ainsi que ses habitats de landes et de tourbières

RECOMMANDATIONS

- *Dimensionner la production à la consommation locale*
- *Poursuivre une ambitieuse politique de sobriété énergétique (isolation des maisons, des bâtiments administratifs, limiter l'éclairage nocturne des agglomérations)*
- *Diminuer l'usage de la voiture individuelle pour décarboner les déplacements*
- *Poursuivre le développement du réseau de chauffage urbain et du photovoltaïque sur bâti à l'instar de la patinoire de Saint Pierre*
- *Limiter l'implantation d'infrastructures en forêt, dans les landes et tourbières*
- *Implantation prudente de parcs éoliens dans un contexte insulaire aux enjeux avifaunistique élevés pour limiter les impacts sur les espèces*
- *Consolider les échanges techniques et le retour d'expérience avec les services canadiens*
- *Dans un contexte territorial exigu, tenir compte de l'ensemble des usages et des paysages.*


Guillemots de troil © F. Urtizbéréa

LA RÉUNION


Parc éolien de la Perrière © N. Laurent

CONTEXTE

Une forte pression s'exerce sur les milieux naturels existants (étalement urbain, altération des récifs coralliens, cyclones…) dans un contexte de problématiques de gestion des espèces envahissantes. https://www.borbonica.re/

La transition énergétique est en cours vers un mix très largement affranchi des énergies fossiles mais elle repose fortement sur de la biomasse importée, dont les émissions liées au transport et les impacts sur les forêts, notamment au Canada, restent significatifs.

Des expérimentations innovantes sont en cours avec deux permis miniers de géothermie prometteurs.

Espèces PNA

Tortues marines, Gecko vert de Manapany, Busard de Maillard, Echenilleur de La Réunion, Pétrels endémiques.

dont flore

Espèces de La Réunion au bord de l'extinction, Espèces ligneuses des reliques de la bande adlittorale xérophile de La Réunion, Euphorbes littorales de La Réunion, Forêts néphéliphiles et boisements elfiques.

ENJEUX

- Diminution de la fragmentation des habitats naturels
- Préservation des paysages et des zones à enjeux pour la biodiversité (aires protégées, espèces protégées, corridors et trames)

Sur 962 espèces végétales évaluées par la Liste rouge des espèces menacées en France, 41 % apparaissent menacées. 41 espèces de flore ont déjà disparues (UICN Comité français et al., 2023)[8].

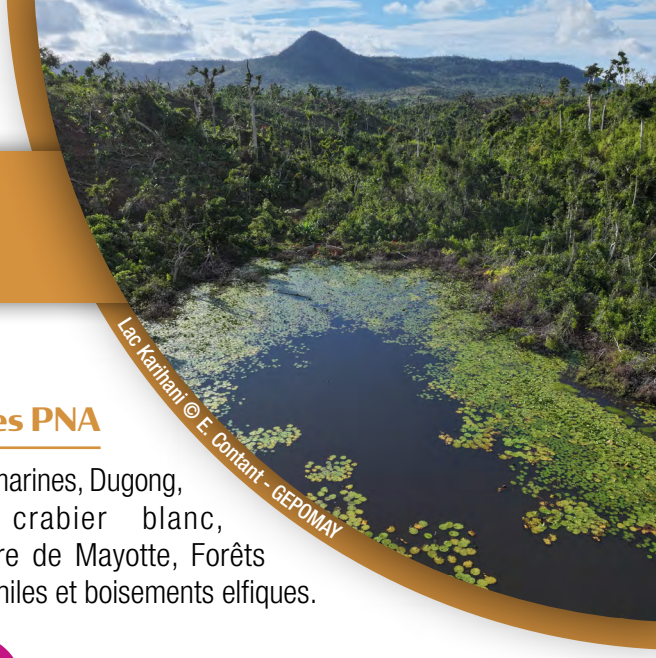

Busard de Maillard © Yabalex

RECOMMANDATIONS

- *Poursuivre une ambitieuse politique de sobriété énergétique (isolation thermique des maisons, utilisation de matériaux bioclimatiques, production d'eau chaude solaire…)*
- *Favoriser le tourisme durable pour réduire les besoins énergétiques (Charte européenne du Tourisme durable, Ecolabel européen…)*
- *Optimiser les installations existantes et développer le stockage plutôt que de nouveaux sites de production*
- *Favoriser le solaire sur bâti et parkings ; éviter l'étalement au sol, notamment aux abords du Parc National*
- *Adapter l'éolien aux couloirs de vol des oiseaux (éclairages adaptés aux pétrels, bridage des turbines lors de la période d'envol des jeunes)*
- *Prioriser la biomasse locale (bagasse, déchets verts) et s'assurer que le bois-énergie ne provienne jamais de la coupe de forêts indigènes ou de zones à forte valeur écologique*
- *Renforcer les intégrations paysagères et écologiques des projets pour limiter les impacts sur le plan visuel et sur les écosystèmes*

8. UICN Comité français, OFB, MNHN & CBN-CPIE Mascarin (2023). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Flore vasculaire de La Réunion. Paris, France.

MAYOTTE


Lac Karihani © E. Contant - GEPOMAY

CONTEXTE

L'île présente un fort besoin énergétique en raison de son développement et de ses infrastructures (la future usine de dessalement d'Ironi Bé devrait consommer 1/15ième du besoin du territoire).

La conversion envisagée des centrales thermiques en bioénergie (colza) est soumise aux tensions mondiales présentes autour cette filière. Ce modèle repose encore exclusivement sur de la biomasse importée dont les émissions liées au transport et à sa production et les impacts sur les sols restent très significatifs.

Un permis de recherches de gites géothermiques est en cours. La vulnérabilité au changement climatique et aux évènements exceptionnels (tempêtes, submersions, mouvements de terrain, cyclones…) des installations ENR est à évaluer : la moitié des installations photovoltaïques ont été détruites par le cyclone Chido.

ENJEUX

- Diminution de la fragmentation des habitats naturels
- Préservation des paysages et des zones à enjeux pour la biodiversité (aires protégées, espèces protégées, corridors et trames) https://sinp-mayotte.yt/

Sur 610 espèces végétales évaluées par la Liste rouge des espèces menacées en France, 43 % apparaissent menacées (UICN Comité français et al., 2014)[9].

Espèces PNA

Tortues marines, Dugong, Héron crabier blanc, Couleuvre de Mayotte, Forêts néphéliphiles et boisements elfiques.

RECOMMANDATIONS

- *Poursuivre une ambitieuse politique de sobriété énergétique (isolation thermique des maisons ou ventilation naturelle, utilisation de matériaux bioclimatiques, production d'eau chaude solaire...)*
- *Favoriser le solaire thermique individuel qui nécessite 4 fois moins de surface que le photovoltaïque*
- *Poursuivre l'installation de panneaux photovoltaïques prioritairement sur le bâti et les parkings*
- *Accroître la vigilance sur les zones littorales (évaluation de l'opportunité du solaire lagunaire en cours)*
- *Adopter un principe de précaution en accompagnement du projet de géothermie pour garantir l'absence de pollution des nappes phréatiques*
- *Investiguer les opportunités de développement des énergies thermiques marines*
- *Proscrire le déploiement d'infrastructures sur les espaces boisés (95 % de la forêt détruite par Chido et Dikeledi) et évaluer finement les potentiels impacts sur les retenues collinaires en raison notamment de la présence du Crabier blanc*

9. UICN France, CBNM, FCBN & MNHN (2014). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de Mayotte. Paris, France.


Crabier blanc © Gilles ADT - GEPOMAY

UICN | Comité Français

Le Comité français de l'UICN est le réseau des organismes et des experts de l'Union internationale pour la conservation de la nature en France.

Créé en 1992, il regroupe, au sein d'un partenariat original, 2 ministères, 7 organismes publics, 8 collectivités locales, 61 organisations non gouvernementales et plus de 300 experts rassemblés au sein de commissions thématiques et de groupes de travail. Par cette composition mixte, le Comité français de l'UICN est une plateforme unique de dialogue, d'expertise et d'action sur les enjeux de la biodiversité.

A l'origine de ce travail, le groupe Outre-mer contribue activement à la prise en compte de la biodiversité ultramarine dans les décisions publiques depuis 1993. Les groupes thématiques multi-acteurs « Énergies renouvelables, occupation du sol et biodiversité » (créé en 2018) et « Énergies marines renouvelables » (crée en 2011) se consacrent à la problématique de la conciliation du développement des énergies renouvelables terrestres et marines avec la préservation de la biodiversité.



COMITÉ FRANÇAIS DE L'UICN
8 rue de Srebrenica
75020 Paris – France
www.uicn.fr